Département de la Guyane

MONTSINERY TONNEGRANDE

Délibérations du conseil municipal de Montsinéry-Tonnégrande

2010

Séance ordinaire du 30 septembre 2010

2010-41 participation des élus au 93e congrès des maires et présidents de communautés de France

2010-42 création d'un poste de rédacteur chef, d'un adjoint technique principal de 1ère classe, d'un adjoint du patrimoine et régime indemnitaire

2010-43 adressage postal et dénomination des rues du groupement d'habitations Les Savanes et application du numérotage linéaire

2010-44 réalisation d'une statue « Le Charbonnier »

2010-45 demande à l'Etat de cession des parcelles AB 148 (7 a) et AB 149 (21 a 18 ca) au profit de la commune

2010-46 autorisation d'incorporer la parcelle AY 14 vacante et sans maître dans le domaine communal

2010-47 révision simplifiée du plan local d'urbanisme

2010-48 garantie d'emprunt de la SIGUY pour la construction de 38 logements locatifs sociaux

2010-49 mouvements et inscriptions budgétaires : Savane Lambert, La Carapa, identité touristique de la commune, réhabilitation de l'église de Tonnégrande, travaux supplémentaires à l'école de Tonnégrande, branchement de la lagune

2010-50 demande de cotisation annuelle de l'ARUAG

2010-51 création d'un boulodrome à Tonnégrande

2010-52 remboursement des frais de justice à M. Georges-Michel Phinéra-Horth

2010-53 mise en place du plan de développement rural et urbain (PDRU) de la commune dans le cadre de l'agenda 21

2010-54 répartition du produit des amendes de police et de gendarmerie (exercice 2009)

MONTSINERY TONNEGRANDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2010

DATE DE CONVOCATION

22 Septembre 2010

DATE D'AFFICHAGE

22 Septembre 2010

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	: **15**
PRESENTS	: **12**
ABSENTS	: **03**
QUORUM	: **08**

DELIBERATION N°2010/41/M-T

L'AN DEUX MILLE DIX LE TRENTE SEPTEMBRE Á SEIZE HEURES TRENTE MINUTES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1er Adjoint
Madame **Rosaline CAMILLE** 2ème adjointe
Monsieur **Patrick LABEAU** 3ème adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4ème adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Madame **CHAVERIMOUTOU Liliane** Conseillère
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

ABSENTS EXCUSÉS:

Madame **Pauline TARCY** Conseillère
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller

Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application de l'article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Valérie BATAILLIE**, Conseillère Municipale, a été nommée à ces fonctions qu'elle a acceptées.

PREFECTURE DE LA GUYANE
B.C.A.I.
18 OCT. 2010
ARRIVEE
Transmis A.....

.../...

Délibération n°2010-41/MT
Portant la Participation des élus au
93ème Congrès des Maires et des
Présidents de Communautés de France

PREFECTURE DE LA GUYANE
B.C.A.I.
18 OCT. 2010
ARRIVEE
Transmis A.....

Objet : Congrès des Maires et des Présidents de Communautés de France.

Mesdames,
Messieurs les Conseillers Municipaux,

Chaque année, courant Novembre, se déroule le Congrès des Maires et des Présidents de Communautés de France à Paris Porte de Versailles.

Cette année les dates prévues sont les 22, 23, 24 et 25 Novembre 2010, avec pour thème principal: « *Demain, quel rôle et quels moyens pour les communes et leurs intercommunalités ?* ».

A l'occasion de ce congrès, les élus ont la possibilité de pouvoir échanger avec leurs collègues des différentes Régions de France, mais également par la présence de nombreuses expositions d'entreprises, d'approcher toutes les innovations intéressant les Communes.

Conformément à la décision de l'Assemblée Délibérante en date du 25 Septembre 2009 (Délibération n° 2009/44/MT) approuvant la proposition de Monsieur le Maire de faire participer chaque année 2 ou 3 Conseillers Municipaux, je vous demande de bien vouloir entériner le tirage au sort pour la participation des collègues :

- Madame Marie-George DUMAISON, Conseillère Municipale

- Monsieur Vincent MAYEN, Conseiller Municipal.

Ils seront accompagnés de Monsieur Serge CAZALA, collaborateur du Maire, dont je souhaite également la participation.

Pour toutes ces raisons et motifs, je vous demande de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

..../...

Vu le rapport de Monsieur le Maire concernant la participation des élus de la Commune de Montsinéry-Tonnégrande au 93ème Congrès des Maires et des Présidents de Communautés de France ;

Après avoir entendu ses explications et délibéré ;

DECIDE :

Article 1er : Approuve la proposition de Monsieur le Maire de participation de 02 élus au 93ème Congrès des Maires en la personne de :

- Madame Marie-George DUMAISON, Conseillère Municipale
- Monsieur Vincent MAYEN, Conseiller Municipal.

Article 2 : Approuve et autorise la participation de Monsieur Serge CAZALA Collaborateur du Maire à ce 93ème Congrès et que les frais de transport et d'hébergement seront pris en charge par la Collectivité.

ADOPTÉE PAR DIX (10) VOIX CONTRE ZERO (0).

Pour certification exécutoire,
Montsinéry-Tonnégrande, le 30 Septembre 2010

Le Maire,

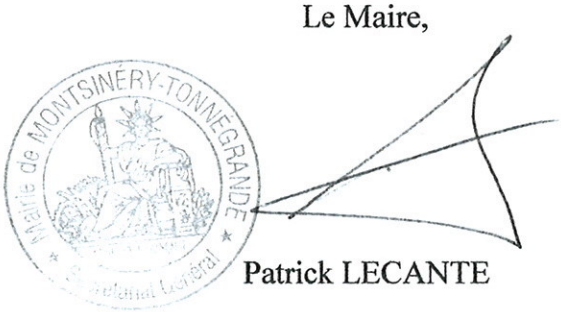

Patrick LECANTE
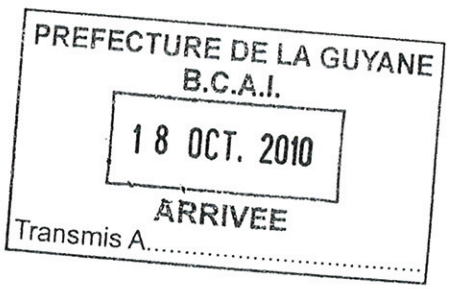
Publication le : 20 OCT. 2010